



Citation a prevenu devant le tribunal de police

Par FH78

Bonjour à tous,

Je m'adresse à vous car j'aurais besoin d'aide.
J'ai reçu une convocation à prévenu devant le tribunal de police de Versailles pour des fait de violence sans ITT.

La convocation est prévue pour Lundi prochain 28/10 à 14h.

Pour connaitre ce que l'on me reproche je suis aller chercher le dossier complet auprès du greffe ce matin.

Il s'avère que cette convocation fait suite à un dépôt de plainte de ma part pour agression.

J'en avais déjà discuter sur ce forum dans un autre sujet :
<https://www.forum-juridique.net/immobilier/voisinage/construction/mur-de-soutenement-t41866.html>

Bref après avoir récupéré copie du dossier ce matin, je découvre que la personne contre qui je porte plainte a également porté plainte contre moi pour violence sans ITT.

Dans les faits tels qu'ils se sont déroulé :

- 1- Je suis dans mon véhicule
- 2- Cette personne arrive avec son véhicule a la hauteur de ma vitre et me menace d'agression physique si je remet les pieds chez elles.
- 3- Je n'ai jamais mis les pieds chez elles
- 4- Je sort de mon véhicule pour discuter avec elle
- 5- En furie, elle m'insulte de tout les noms
- 6- Je tente d'ouvrir sa portière sans succès.
- 7- Elle appel son mari par téléphone, qui ne porte pas vraiment beaucoup d'importance au sujet et s'en va.
- 8- J'avais l'impression qu'elle cherchais à tout prix a me pousser a bout pour que je fasse quelque chose de reprochable.
- 9- Une voisine arrive, et le ton se calme
- 10- Je pars porter plainte

Finalement : Il m'est reproché d'avoir sortie cette personne de force de son véhicule en l'a tirant par son bras. Ce qui est faux. Souvenez vous elle est arrivée en roulant avec son véhicule. Les portes étaient verrouillées.

J'ai demandé un avocat commis d'office, on m'a répondu que c'était payant entre 800 et 1000? .
Quels conseils me donneriez vous ? Je n'ais pas les moyens de prendre un avocat.

Merci d'avance
FH78

Par kang74

Bonjour

- 1- A l'arret donc , ou garé ou ?
 - 2- . Ou ?
 - 3-Si, vous le dites dans l'autre discussion : il y a un an
 - 4- Si elle peut le faire de son véhicule vous pouvez le faire aussi ; non ?
- Pourquoi sortir ?
Et là, il y a une incompréhension totale de vouloir ouvrir son véhicule : c'est quoi le but, à part vouloir un contact physique ?

Par de là, il y a un témoin (la voisine) qui a vu si la personne était sortie du véhicule ou pas , et qui disait quoi ou pas .
Selon votre descriptif elle est restée enfermée dans le véhicule portière fermée .

C'est toujours mieux d'avoir un avocat .

S'il y a eu des antécédents il vaut mieux en prendre un .

Par FH78

1- A l'arrêt

2- Devant chez moi . c'est elle qui viens vers moi

3- oui il y a 1 an mais après mon dépôt de plainte , elle a été convoquer par la police. c'est a ce moment qu'elle porte plainte pour violence. Si ca avait été le cas, elle n'aurais pas attendu d'être convoqué, elle l'aurais fait sur le moment.

4- Elle avait fermé sa vitre pour appeler son mari, je voulais poursuivre la discussion pour qu'elle m'explique pourquoi elle m'injure de cette façon. Lorsque son mari arrive, elle sort de sa voiture. la voisine arrive ensuite et la voit m'insulter de tous les noms. Malgré ca, je n'ai jamais été injurieux envers elle, je ne l'ais jamais touché et encore moins sortie de son véhicule.

Lorsque nous l'avions invité moi et mon épouse avec son marie lorsqu'ils ont emménagé dans le lotissement, ils nous ont avoué en être arrivé au main avec leurs ancien voisin. Aucun antécédent de mon cote.